



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
www.lasne-nature.be

Pourquoi exclure Lasne de **NATURA 2000 ?**

On a peu entendu parler de Natura 2000 à Lasne. Et pour cause, puisque la Région wallonne, pressée par la commission européenne (procédures juridiques entamées), s'est empressée de voter le Décret du 06 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000, de la faune et de la flore sauvage. Ce décret transpose, notamment, deux directives européennes en droit wallon : la Directive "Habitats" 92/43 CEE et la Directive "Oiseaux" 79/409/CEE.

Encore fallait-il désigner les sites Natura 2000 et présenter la liste à la Commission européenne. En juin 1998 déjà 57 sites (1.400 ha) avaient été présentés. Une nouvelle liste comprenant 165 sites (22.000 ha) fut présentée le 2 mars 2000. Le 21 juin 2001, 67 sites supplémentaires (36.000 ha) furent ajoutés. Enfin, le 26 septembre 2002 une dernière liste de 231 sites (218.000 ha) est adoptée par le gouvernement wallon. Les 218.000 ha représentent 13 % du territoire wallon. Mais le Brabant wallon n'est représenté que par 2 % de sa superficie.

Les sites voisins reconnus dans notre région sont :

- **Vallée de la Thyle**, 1126 ha : Les Bons de Villers 12 ha, Villers-la-Ville 396ha, Genappe 400 ha, Court-St-Etienne 318ha.
- **Sources de la Dyle**, 655 ha : Genappe 581 ha, Court St-Etienne 47 ha, Ottignies LLN 27 ha.
- **Vallée de la Dyle** à Ottignies, 303 ha : Ottignies LLN 280 ha, Wavre 23 ha.
- **Vallée de la Lasne**, 432 ha : Wavre 208 ha, Rixensart 224 h.
- **Vallée de l'Argentine**, 628 ha : Rixensart 41 ha, La Hulpe 416 ha, Waterloo 163 ha, **Lasne 8 ha.** (C'EST NOUS QUI SOULIGNONS).
- **Affluents brabançons de la Senne**, 707ha, Braine-le-Château 391 ha, Braine-l'Alleud 227 ha, Tubize 48 ha, Ittre 41 ha.

CELA REPRÉSENTE DONC POUR LES SITES DE :

Genappe : 981 ha
La Hulpe : 416 ha
Villers-la-Ville : 396 ha
Braine-le-Château : 391 ha
Court-St-Etienne : 365 ha
Ottignies L.L.Neuve : 307 ha
Rixensart : 265 ha
Wavre : 231 ha
Waterloo : 163 ha
Tubize : 48 ha
Ittre : 41 ha
Les Bons de Villers : 12 ha
ET LASNE : 8 ha !

Que s'est-il passé dans les cabinets wallons à propos de Lasne ? Il ne reste que 8 ha sur les 600 ha proposés par les experts scientifiques.

Nous ne pouvons pas croire que Lasne soit moins intéressant, du point de vue biodiversité, que ses voisins. Nous ne sommes pas loin de penser que des "interférences politiques" aient pu conduire à cette situation. Lasne Nature a donc déposé une plainte auprès de la Commission des Communautés européennes, contre la Région wallonne. Si nous voulons que cette commune garde son aspect attractif par la variété de ses paysages et par la diversité des biotopes qui y sont présents, nous avons encore une chance de donner un statut de protection à des sites naturels situés près de chez nous.

Willy CALLEEuw
Président de Lasne Nature

La vallée de la Lasne

Partie de la vallée de la Lasne située entre le village de Plancenoit à l'ouest, la ferme du Chantelet au sud-ouest, le village de Maransart à l'est et l'abbaye d'Aywiers (site classé depuis le 23/11/76 au nord-est).

Cette partie de la vallée est encaissée, avec des dénivellations importantes. La zone amont est occupée par le valon du ruisseau des Brous, son chapelet d'étangs, ses versants boisés.

Les dépressions de la vallée sont occupées par des sols gorgés d'eau à cause de la présence d'une nappe phréatique permanente. Ces sols conviennent pour les prairies ou les prés de fauche; on note également des peupleraies. Il existe des zones humides (magnocariçaies, roselières, glycérâies, jonchaies, méga-phorbiaies, filipendulaies, fragments d'aulnaies), de nombreux étangs et de nombreuses sources et ruisselets.

Les versants de la vallée sont assez raides, occupés soit par des prairies (avec par endroits un ancien verger "hautes tiges"), soit par des bois du type de la chênaie à charme à Endymion. Un chemin creux intéressant du point de vue floristique, avec une vieille haie de charmes têtards, descend du chemin d'Hubermont vers la rivière "la Lasne". A hauteur de la ferme brabançonne typique d'Hubermont, un pré en pente permet un beau point de vue vers les étangs.

Les étangs de Maransart situés en amont de l'étang de pêche sont intéressants pour leur végétation ripicole et aquatique et pour leur tranquillité, favorable pour une diversité d'espèces d'oiseaux (dont le Martin-pêcheur, figurant à l'annexe 1 de la directive européenne 79/409/CEE) de même que pour les batraciens.

En aval se trouvent une aulnaie et un fond alluvial marécageux comportant une flore diversifiée caractéristique des zones humides.

La tranquillité de l'ensemble de cette partie de vallée encaissée est également favorable à la présence de diverses espèces de mammifères (chevreuil, lièvre, petits carnivores,...)

Elle figure comme zone de très grande qualité biologique sur la carte d'évaluation biologique de l'I.H.E.

La vallée est d'un grand intérêt paysager.

De la route de crête reliant Plancenoit à l'abbaye d'Aywiers on jouit d'une magnifique vue vers la vallée de la Lasne et ses versants boisés.

Jacques STENUIT
Président de l'Entente Nationale
pour la Protection de la Nature.



Abattage d'arbres

Le sujet est "sensible". Notre secrétariat est régulièrement appelé par des riverains inquiets, voire scandalisés par un abattage d'arbres près de chez eux. Et oui, certains souhaitent élaguer un arbre de leur jardin, veulent supprimer un arbre malade, une partie de haie ou encore désirent abattre un arbre trop proche de la maison, et obtiennent pour ce faire, l'autorisation du Collège des Bourgmestre et Echevins.



L'histoire pourrait s'arrêter là, mais c'est sans compter avec la réaction de voisins habitant le même quartier, ou des passants habitués qui vont désapprouver ces abattages, estimant que le paysage et son impact visuel ou sentimental auquel ils étaient attachés est définitivement atteint.

Comment concilier les intérêts de chacun, qu'ils soient personnels ou collectifs ?

Actuellement, c'est du ressort des autorités communales. Rappelons que depuis le 25 novembre 2002, un nouveau règlement communal sur la conservation de la nature est d'application à Lasne (voir "La vie à Lasne" 87 de mars 2003).

Dans son article 3, on y lit :

"Nul ne peut, sans autorisation préalable écrite délivrée par le Collège des Bourgmestre et Echevins,...

- abattre des arbres et arbres têtards isolés, groupés ou alignés;
- abattre ou arracher des haies ou parties de celles-ci;
- modifier la silhouette des arbres isolés, groupés ou alignés; cette mesure ne vise pas les arbres têtards qui nécessitent une taille régulière;
- accomplir tout acte pouvant conduire à la disparition des arbres et arbres têtards isolés ou alignés et des haies;
- supprimer, réduire ou modifier des éléments du maillage écologique".

Le but et l'esprit de cette réglementation sont de préserver la fonction écologique ainsi que le maillage écologique que remplissent les arbres et les haies.

Nous sommes donc tous tenus d'introduire une demande (en bonne et due forme) auprès du Collège. Mais attention, suivant que nous habitons un lotissement ou non, le chemin administratif de cette demande ne sera pas le même : les habitants d'un lotissement devront passer par le circuit du permis d'urbanisme (article 84 § 8,10,11 du CWATUP), les autres non.

Un accusé de réception de votre demande vous sera envoyé et la réponse définitive devrait vous être signifiée endéans le mois. Cela vous paraît long ? Il faut savoir que votre demande est transmise à la Région wallonne, et qu'une visite des

lieux est éventuellement nécessaire.

C'est auprès du service Environnement de la commune que vous aurez tous les renseignements sur cette matière (02/634 05 83).

La réglementation est une nécessité. Elle est un guide pour éviter une destruction écologique ou environnementale. Mais elle est malheureusement très contraignante et relativement lourde. Ceci n'encourage pas toujours le citoyen à vouloir entamer la procédure de demande d'autorisation.

De toute façon, nous pensons que faire part de votre intention d'abattage ou d'élagage auprès de vos voisins peut éviter des réactions d'incompréhension de leur part.

Il est évident que cette démarche ne vous dispense pas de suivre la réglementation en vigueur et que le non-respect de celle-ci vous expose à des poursuites judiciaires.

Nous espérons qu'au delà des règlements, la conscience de chacun fera que nos propriétés et jardins restent des parcelles de Nature où la vie sauvage trouve sa place, ce qui contribue à préserver nos paysages.

CLW

Appel à distributeurs

Nos appels à collaborateurs pour nos cellules URBANISME-BATRACIENS, MOBILITE ont été entendus et nous remercions tous ceux qui se sont manifestés.

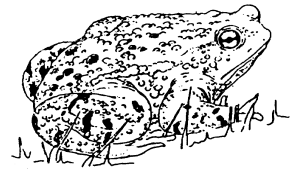
TOUTEFOIS, NOUS MANQUONS D'AIDE POUR LA DISTRIBUTION TRIMESTRIELLE DE NOTRE BULLETIN. Une trentaine de nos membres en assurent la diffusion mais il nous manque de la réserve. En effet, des congés, des maladies nous privent parfois de l'un ou l'autre distributeur dans certains secteurs.

Ce n'est pas un travail bien lourd que de distribuer cent ou cent cinquante bulletins tous les trois mois.

Si vous pouvez nous aider, veuillez nous contacter. Cette distribution peut facilement coïncider avec une petite promenade dans notre village.

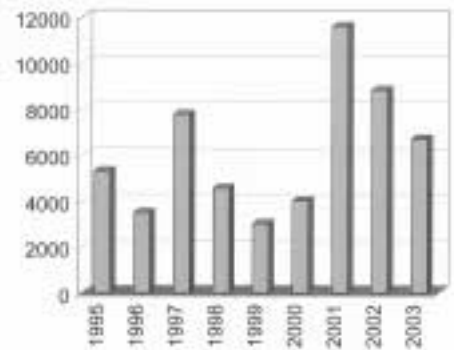
Merci à tous.

LA MIGRATION 2003 DES BATRACIENS



Un grand merci à vous, toutes et tous qui avez contribué à sauver tant de batraciens cette année encore. Pour les sites de migration de la rue du Chêne au Corbeau et de la Marache, plus de 6700 crapauds, grenouilles et tritons ont pu rejoindre leurs étangs grâce à l'action des bénévoles sur le terrain, grâce aussi au soutien des autorités communales et à leurs interventions afin que les conditions indispensables à une bonne migration soient assurées.

Ce fut une migration rendue difficile tant par la crainte de ne pas avoir d'eau dans les étangs que par la fréquence de nuits très froides; les passages s'effectuèrent en abondance la dernière semaine de mars seulement, lorsque la température nocturne devint plus clémente.



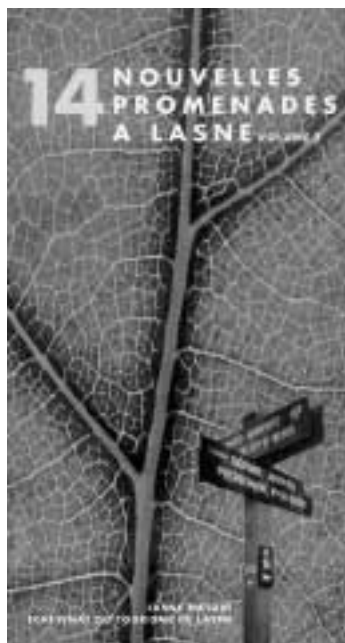
Grâce à notre site Internet, nous sommes en relation avec d'autres responsables de zones de migration importante tant à Bruxelles qu'en Région wallonne. Ainsi nous aurons bientôt une idée globale de la façon dont les migrations se sont déroulées ailleurs et participer au projet commun de protection des batraciens. Regardez les "Batraciens" sur notre site WWW.lasne-nature.be !

Pour l'opération 2004, des barrières ont été posées à la rue du Chêne au Corbeau. Celles-ci seront fermées à la tombée de la nuit dès le démarrage de la migration. La Commune ayant rejeté le projet de crapauducs pour des raisons budgétaires, a pris cette sage décision. Dès lors il ne sera plus nécessaire de poser bâches et seaux pour éviter l'écrasement des batraciens par les voitures et ainsi, leur migration pourra se passer sans notre intervention, dans le calme naturel de cet endroit privilégié. Un beau progrès pour la conservation de notre environnement. En ce qui concerne le site de la Marache, le long du grand étang d'Ohain, nous devons poursuivre le ramassage à la main comme nous le faisons depuis de nombreuses années et ce jusqu'à ce qu'une solution spéciale soit trouvée.

Micheline NYSTEN

NOTRE NOUVEAU TOPO-GUIDE

"14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE" est sorti de presse.



D'une présentation identique au premier topo-guide "12 PROMENADES À LASNE", (sous une autre couverture) c'est-à-dire du même

format, toujours aussi pratique, entièrement plastifié, avec sa reliure en spirale, son succès, dès les premiers jours nous fait bien augurer d'un accueil aussi chaleureux que celui connu par le premier volume.

Il s'agit bien de 14 NOUVELLES promenades qui sont plus courtes que celles proposées dans le premier, comme nous l'avait suggéré nombre de nos lecteurs. Nous avons tenu à indiquer pour chacune de ces nouvelles promenades les endroits de connexion possibles avec les douze premières. Vous pourrez ainsi allonger à votre gré vos balades en y annexant en tout ou en partie l'une ou l'autre promenade voisine.

Sur ces cartes, nous avons indiqué par des flèches la direction de chaque promenade, mais il est bien évident que chacun est libre de décider dans quel sens il préfère se diriger.

En ce qui concerne le balisage, celui-ci est en cours de réalisation. **Merci aux collaborateurs du service des travaux de la**

commune.

Les indications des DOUZE premières promenades, c.à.d. leur nom et le numéro de chaque promenade, leur direction sont peints en jaune sur les poteaux et balises, tandis



Topo-guide (1er volume)

que celles relatives aux QUATORZE nouvelles promenades le sont en blanc.

C'est ce qui explique que lorsque des promenades se croisent ou se rencontrent, vous trouverez sur certains poteaux et balises, des inscriptions gravées et peintes en jaune ET en blanc.

TVCOM a consacré une de ses émissions du mercredi 7 mai à un reportage sur les sentiers de Lasne et à la sortie de notre nouveau topo-guide. Notre président Willy Calleeuw et les principaux artisans de toutes les opérations "sentiers" Jacques Colard et Jean Marie Debatty y ont participé.

Vous pouvez obtenir ces deux topo-guides chez votre libraire habituel ou en versant la somme de 6 Euros par topo-guide au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE en ajoutant 1 Euro 23 pour un livre et 2 Euros 05 pour deux (en PRIOR, ces frais postaux sont respectivement de 1 Euro 47 et 2 Euros 45).

Bonnes promenades à tous.

Les écoles à la Réserve du Ru Milhoux

Les mardi 29 et mercredi 30 avril près de 120 enfants des écoles de Plancenot, Désiré Denuit et Saint-Ferdinand ont eu l'occasion de découvrir notre réserve naturelle en compagnie de guides.

La visite s'est articulée autour de quatre de nos cinq sens : l'ouïe, le toucher, l'odorat et la vue.

La découverte par la pêche, des animaux vivant dans la mare fut étonnante : épinoches, dytiques, larves de demoiselles et de libellules, têtards, gerris, gammars, plancton et bien d'autres encore. Le déplacement de la sangsue, par son pied ventouse, était fascinant à observer.

La présence de la moule d'eau douce dans le ru Milhoux a étonné plus d'un de nos jeunes visiteurs.

L'observation des têtards, le jeu du camouflage, la confection des pochettes "senteur" et le jeu du toucher furent autant d'expériences vécues avec intérêt par les enfants. C'est avec enthousiasme que les jeunes sont retournés en classe, après avoir découvert le rôle d'une telle réserve et en exprimant le désir de revenir prochainement.

M.Lozet

Tous les 3 mois, vous recevez gratuitement ce bulletin d'information de LASNE NATURE.

Vous êtes-vous parfois demandé comment une association sans but lucratif comme la nôtre, pouvait assumer chaque trimestre les frais d'édition de plus de 5000 exemplaires de ce bulletin, et cela depuis plus de 12 ans ?

Nous sommes tous des bénévoles, ne recevons aucune subvention et ne publions pas une ligne de publicité.

Cette prouesse qui se répète aujourd'hui pour la 54 ème fois depuis la fondation de Lasne Nature ne peut se poursuivre et se développer qu'avec VOTRE soutien.

Rejoignez les centaines de membres qui versent chaque année leur cotisation de 10 euros (minimum).

Compte 001-2326233-55 de Lasne Nature- 1380 LASNE ou, mieux encore, en donnant un ordre permanent à votre banque.

Ces cotisations nous permettent non seulement d'éditer régulièrement notre bulletin mais aussi d'assurer la vie de l'association, de développer nos actions de défense de l'environnement et de la nature, d'éducation permanente, la gestion de notre Réserve naturelle du Ru Milhoux, d'organiser des expositions, des conférences, des visites et parfois, des actions en justice, quand nous y sommes contraints, etc...



LA CULTURE BIOLOGIQUE EN PALESTINE

En tant qu'agronome spécialisé en culture biologique, j'ai eu l'occasion de me rendre récemment, à titre personnel, en Palestine, dans les territoires occupés, en compagnie d'un ami belge représentant une O.N.G. suisse d'encadrement médical et d'aide à la petite enfance.

A côté de l'aspect sanitaire d'urgence dont s'occupe mon compagnon de voyage depuis de nombreuses années, je trouvais qu'il valait la peine de vous faire part de mes impressions concernant un aspect peu connu de cette région déchirée par un conflit vieux de plus de 50 ans et dont la population civile est comme toujours la principale victime.

J'avais appris que le P.A.R.C. (Palestinian Agricultural Relief Committees), importante organisation à caractère non gouvernemental et à but non lucratif s'était créée il y a quelques années en Palestine, par des Palestiniens, afin de venir en aide à la population, principalement dans le domaine agricole, mais aussi dans le domaine de l'environnement, du développement de l'activité rurale et de l'amélioration de la condition de la femme en général.

Ses responsables ont choisi comme objectif d'encourager la culture biologique au niveau local, afin de rendre à la terre, équilibre et santé, et pouvoir ainsi mieux porter remède aux carences alimentaires du peuple palestinien, notamment par la production de fruits et légumes frais. Ce choix était de toute façon impérieux s'ils voulaient survivre, car le prix d'achat des semences, des engrais chimiques et du matériel agricole leur était devenu totalement inaccessible.

Ajoutons à cela les grandes difficultés d'approvisionnement en eau.

Deux visites parmi d'autres suggérées par le P.A.R.C. ont retenu particulièrement notre attention.

La première visite eut lieu dans la zone Nord de la bande de Gaza où nous fûmes accueillis par son représentant,

formé en Californie à la fin des années 90, homme énergique à la tête du département d'agriculture biologique et responsable d'un domaine de quelques centaines de dunums (1 dunum = 10 ares).

Hautement qualifié, sa technique est tout à fait au point et grâce à lui, une douzaine de producteurs locaux se sont déjà établis en coopérative.

Le plus difficile est de faire passer le message "bio" auprès d'une population carencée et très démunie.



Terre avec compost chez Abdel Aziz

Pour mieux se faire comprendre et gagner du temps, il m'a présenté sa technique de travail par écran vidéo. En résumé, il confectionne de multiples tas de compost protégés du soleil et retournés 4 fois à 40 jours d'intervalle (cette méthode améliore la qualité du compost). Le compost mûr est enfoui immédiatement lors de la préparation du sol pour éviter le dessèchement.

Pour conserver l'humidité et épargner l'eau, il pratique le système d'arrosage du "goutte à goutte" en général, et en adaptation aérienne pour la culture des haricots !

Une originalité : le badigeonnage de la surface de ses nombreuses serres en plastique avec de la colle à papier qui jaunit en séchant et forme un filtre contre les rayons du soleil.

Le calendrier lunaire est respecté, les rotations se font tous les 4 ans, l'usage des engrais verts (phacélie, trèfle...) en couvre-sol est généralisé.

D'autre part, il préconise la culture en billots qui épargne la main d'oeuvre. Il s'agit de longue bandes de terre en surélévation, de 1,10 m de large et séparées les unes des autres, par des chemins d'accès de 50 cm de large.

Rappelons ici que tout s'effectue manuellement ! Il arrive malgré cela, avec sa main d'oeuvre locale et grâce à un travail constant, à produire dans la zone de sa compétence 90 % des besoins locaux en fruits et légumes, pour plus de 25.000 personnes !

Notre deuxième visite s'est déroulée à plus de 700 m d'altitude chez le chef du département agrobiologique de la zone au Sud-Ouest de BETHLEEM.

Ingénieur diplômé de Londres en 1994, il est propriétaire d'une importante exploitation non loin des lignes de démarcation israéliennes.

Par 45° C, il nous montre ses terres qui n'ont jamais subi de traitements chimiques, suite à une culture traditionnelle ancestrale. Les conflits de générations n'existent plus ici, car les

nouvelles méthodes bio s'intègrent parfaitement aux pratiques du passé.

On y produit : des tomates séchées, à grande échelle, des concombres, du poivre blanc, du miel de lavande, du blé pour couscous, des fruits secs en tout genre, des herbes médicinales...

Il possède heureusement de grandes réserves d'eau de source car sans eau, inutile de vouloir cultiver, et si on n'arrive plus à cultiver ses terres 3 ans durant, elles seront saisies par l'occupant qui, lui, ne manque pas, en attendant, de vous observer avec ses jumelles...! (j'en suis témoin). Elles deviendront par la suite, automatiquement propriété de l'Etat d'Israël. Inutile de dire que les sources doivent être bien dissimulées... En dehors de cela, il prépare un livre exclusivement destiné au peuple arabe, sur les méthodes biologiques. Entre autres : utilisation des plantes dans les macérations, associations de plantes, culture de plantes médicinales, création de variétés locales.

Exemple : j'ai vu une extraordinaire variété de tomate rampante sans irrigation : "Local Variety 1684".

Il vise également les accords de FARE-TRADE avec diverses O.N.G., l'ouverture de magasin, l'enseignement dans les écoles, la formation des milieux agraires, un vrai Cahier des Charges pour le bio en Palestine...

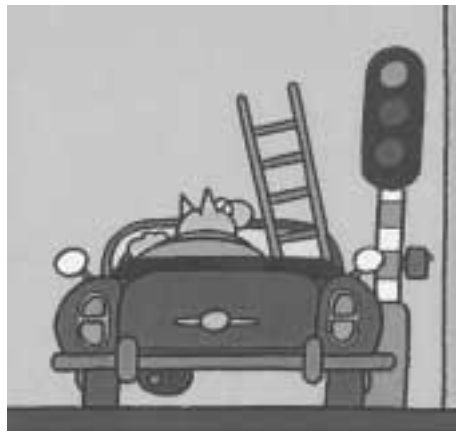
Pour nous, tout cela peut paraître fort complexe, mais il faut se rappeler qu'actuellement encore, aucun produit palestinien ne peut être exporté sans passer par Israël.

Ce fut un voyage mouvementé. Nous quittions chaque jour notre hôtel de Jérusalem-Est pour traverser la frontière et subir de nombreux contrôles routiers dressés par l'occupant. Il fallait également s'introduire discrètement par de lourdes portes métalliques pour rencontrer nos hôtes palestiniens qui, malgré les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement, méritent toute notre admiration tant leur accueil fut chaleureux et riche de promesses pour leur avenir.

Le 3 avril dernier, nous étions une centaine à participer à la conférence-débat organisée conjointement par l'Administration communale de Lasne, plus particulièrement l'Echevinat de la mobilité sous la présidence de M. Thomas, échevin et Lasne Nature. Cette soirée avait pour vocation de présenter au public "Un plan communal de mobilité, pourquoi ?" ... Tout un programme.

Pour ceux qui l'auraient perdu de vue, rappelons que les communes de Lasne, La Hulpe et Rixensart collaborent en vue de mettre sur pied un plan communal de mobilité et ce avec l'aide du bureau d'études Transitec qui a pour mission de jeter les bases techniques de ce plan. Le financement de cette étude est réparti entre le M.E.T. (Ministère de l'Équipement et des Transports) pour 85% et les communes pour un total de 15%.

En plus de M. Thomas déjà cité, de nombreux responsables communaux ont apporté leur pierre à la réussite de cette réunion; citons bien entendu notre bourgmestre, Mme Defalque ainsi que M. Gillis échevin des travaux publics. Mme de Cartier d'Yves échevine de la Mobilité et M. Delmarcelle, échevin des travaux publics à Rixensart ainsi que de nombreuses autres personnes actives à l'un ou l'autre niveau des communes déjà citées étaient également présentes. L'orateur pressenti, M. van Duyse, directeur au MET et responsable notamment des plans de mobilité de la Région wallonne était chargé de la première partie de cette soirée. Il a développé dans le détail la définition générale du plan de mobilité. Il nous a montré, exemples à l'appui, des réalisations concrètes de plans de mobilité à l'étranger et en Belgique. Nous savons que nombre d'entre nous sont restés sur leur faim... En effet, trop peu d'exemples concernaient les milieux ruraux et semi-ruraux propres à nos communes.



UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ, POURQUOI ?

M. van Duyse nous a fort bien démontré par là que le plan de mobilité d'une commune n'est pas forcément le meilleur pour la commune voisine, que le souci de sécurité de l'un n'est pas celui de l'autre, bref, qu'un plan de mobilité est propre à chaque commune. C'est pourquoi nous serons tous appelés à collaborer dans un futur assez proche à l'élaboration de ce plan.

Le débat qui suivit cette conférence fut intéressant à plus d'un titre. Même s'il s'est souvent écarté du thème de la soirée, nous avons pu constater à quel point nombreux sont ceux qui ont une vision courte dans le temps et l'espace. Les remarques portaient le plus souvent sur la situation d'aujourd'hui et de demain, ici, à Lasne, ignorant le long terme et une vue d'ensemble plus globale de nos déplacements.

La mobilité a été occultée par les préoccupations journalières de sécurité routiè-

re et de pollution sonore. Une fois de plus nous étions tous d'accord de limiter les excès de vitesses, sources de graves dangers et de bruits.

Revenons à notre sujet. Le plan de mobilité doit être une réflexion de fond sur nos modes de mobilité dans notre commune semi-rurale.

Nous devons nous interroger aujourd'hui sur nos déplacements de demain, qu'il s'agisse de déplacements professionnels ou autres. Il ne faut pas être grand devin pour se rendre compte que nous devons trouver des moyens pour ne pas aggraver les situations que nous rencontrons actuellement lors de nos déplacements vers les centres urbains.

Il est certainement possible d'imaginer des parkings à proximité des gares, des écoles... permettant d'y laisser son véhicule (en toute sécurité) et de prendre le RER ou un bus pour se rendre avec un maximum de confort à destination.

Il existe dans d'autres régions du pays des modes de transport par de petits bus appelables à la demande... Pourquoi pas cette solution à Lasne où nous pourrions faire appel à un prix abordable au transport du type Dolmus (Turquie). Nous développerons ce sujet dans un prochain article.

Le plan de mobilité est l'affaire de tous et doit être pris au sérieux. Il est prévu que Lasne Nature soit consultée par le bureau d'études Transitec lors de l'élaboration de ce plan. Dans ce but, nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions ou nous faire bénéficier de réalisations intéressantes que vous auriez découvertes lors de vos pérégrinations en Belgique ou à l'étranger.

Jacques PROVOST
Cellule MOBILITÉ

Biodiversité | Les premiers résultats des recensements effectués par Aves sont jugés « catastrophiques »

Les oiseaux battent de l'aile

LE SOIR

Les cris d'alarme lancés depuis des années par les défenseurs de la nature, de la biodiversité, face à la dégradation des conditions de vie et à la disparition de nombreuses espèces animales et végétales vont-ils enfin être pris au sérieux ? Signe des temps, la grande presse se fait de plus en plus fréquemment l'écho de ces problèmes; Dans "LE SOIR" du samedi 3 mai le sujet occupe la UNE, sur 6 colonnes : "Les oiseaux battent de l'aile", fait assez rare pour être signalé. Nous y lisons : "Le chant du cygne est-il entonné pour

nombre d'espèces communes qui enchant(ai)ent nos villes et campagnes ? Cette question d'apparence saugrenue, hier, ne l'est plus aujourd'hui. "Le Soir" a pris connaissance des premiers résultats des recensements d'oiseaux effectués par la société d'ornithologie Aves. Des données récoltées depuis deux ans en vue d'actualiser, en 2005 l'atlas des oiseaux nicheurs, vieux de vingt-cinq ans. La consternation règne face à la "gravité de la situation" La liste des espèces menacées est longue et les observations d'associations comme La ligue royale belge pour la protection

des oiseaux et Aves se rejoignent. Les populations d'alouettes des champs ont chuté de 90 % dans notre pays, le coq des Bruyères disparaît, les hirondelles et même les moineaux deviennent des espèces rares en de nombreux lieux. Les perdrix, les pinsons sont éliminés. En forêt de Soignes des espèces comme le pipit des arbres, le rouge queue à front blanc ne se rencontrent pratiquement plus tandis que le coucou, la tourterelle des bois et le loriot ont complètement disparu. On estime que les espèces disparues, en régression ou menacées représenteront sans doute 40 % du total.



ENVOI DE FLEURS

Étant habitant d'Overijse et grand amateur de promenades pédestres, je me suis procuré, fin 1998 le livre "Lasne et ses balades", 2e éd. Entre-temps, j'avais fait presque toutes les promenades, quelques-unes même plusieurs fois, (.....) Je tiens à féliciter et à remercier toute l'équipe de Lasne Nature pour cette superbe réalisation. Les promenades sont d'une beauté rare, le balisage est vraiment impeccable, le choix des trajets est très judicieux, l'entretien des sentiers est irréprochable et la clarté des descriptions ne laisse aucun doute au promeneur.

Précisons que le balisage n'aurait pas été possible sans l'apport financier de la commune et le travail des ouvriers du service des travaux. Nous avons à toutes les étapes travaillé en étroite collaboration avec ce service.

Mais, poursuivons le message de notre correspondant :

Pendant la promenade même, cet après-midi, je me faisais la réflexion qu'il devrait exister un prix pour " le plus beau réseau de promenades". Je voterais, sans réserve, pour Lasne Nature.

(.....) J'ai consulté l'internet, et j'y apprend, qu'une publication avec 14 nouvelles promenades est en cours de réalisation. Je peux vous assurer que je l'attends avec beaucoup d'impatience !

P.Dh Overijse



CHIENS EN LIBERTÉ

Il ne se passe pas de semaine sans que nous recevions une ou plusieurs plaintes

au sujet de chiens vagabonds.

Un lecteur, pourtant ami des bêtes nous écrit :

Je sais bien que ce Labrador est une brave bête, mais je préférerais quand même qu'il ne sorte qu'exceptionnellement de chez lui. Il renverse les enfants en bas âge, dépose ses crottes (des grosses qui encrassent les couteaux de la tondeuse) dans mes pelouses (.....) Il nous est également désagréable qu'à nos représentations polies son maître ait opposé une fin de non-recevoir, en nous faisant de plus la leçon : "On est à la campagne. À la campagne on accepte les animaux"... Il existe sur le marché des moyens techniques de conditionnement, qui habituent un chien à ne pas dépasser les limites d'un certain territoire : câble enterré, collier pourvu d'un petit appareil qui fait "tît" quand le chien s'approche trop près de la limite assignée (.....) On remercie d'avance le maître d'en faire l'essai (sur le Labrador s'entend). Cela lui permettra à la fois de se conformer aux règles de police...et aux pratiques de bon voisinage.

D.F. OHAIN



TRÈS MIEL ET TRÈS VINAIGRE

Dans notre numéro 52 de décembre dernier intitulée : "TRÈS MIEL ET TRÈS VINAIGRE", nous avons publié une lettre de lecteur qui nous a valu des réactions assez vives, dont une lettre de lectrice; en voici quelques extraits :

(.....) § 2: le "gouffre béant" entre les "bons" et

champ à Beaumont. Il s'agit du sentier n° 78 du Champ du Saule entre la rue des Fiefs et celle de Moriensart, faisant partie de la promenade n° 18.



Ailleurs le service des travaux de la commune a reprofilé le sentier du Mayeur n°71 faisant partie de la promenade 11, vallée Gobier, tandis qu'à Plancenoit c'est également à un reprofilage qu'il a été procédé au sentier n° 16 dit "du long Broue" sur la promenade n°8.

les "mauvais" est une notion enfantine et de mauvaise foi : que fait-on de ceux qui trient leurs déchets mais roulent en voiture, par exemple ? Que pense l'auteur des petites voitures ultra-polluantes; de ceux qui achètent une "vilaine" maison déjà construite parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire mieux; des fanatiques des transports en commun qui veulent maintenir sur notre réseau les énormes bus de van Hool, qui génèrent une pollution infernale pour transporter deux ou trois égarés auxquels on ferait mieux d'offrir un transport plus modeste; de ceux qui utilisent les sacs en plastique des supermarchés mais les conservent pour d'autres usages honorables (.....) § 3 Enfin, l'horreur malade qu'il témoigne au plastique ôte toute crédibilité à son courrier :
-la plupart des plastiques sont recyclables et recyclés;
- leur légèreté rend leur transport bien moins onéreux que le verre par exemple; (.....) Pauvre correspondant ! Il est à craindre que les simplifications dichotomiques de sa pensée ne l'enrichissent guère, pas plus que vos lecteurs.
Très amicalement.



F.L. LASNE

Nous n'allons pas ici poursuivre une polémique ni compter les points. Si dans la lettre du premier correspondant certaines affirmations peuvent paraître outrancières on ne peut nier que si beaucoup de plastiques sont recyclables il serait beaucoup plus sage de remplir des paniers et d'éviter les emballages multiples

MIEL

Inlassablement, nous demandons aux promeneurs, cyclistes, cavaliers d'emprunter les sentiers en les parcourant à la file indienne, sans déborder sur les champs labourés, les semis, les cultures; en un mot comme en cent, en respectant le travail des fermiers.

Nous avons à plusieurs reprises et encore dans notre numéro 50 de juin 2002 attiré l'attention sur des sentiers parfaitement tracés et publié des photos montrant ces réalisations.

Nous publions aujourd'hui d'autres photos de sentier bien délimités
L'un, tracé par le cultivateur d'un



MIEL

Afin d'éviter le passage d'engin motorisés, les ouvriers communaux ont placé de grosses billes de chemin de fer...

VINAIGRE

...dont une a déjà été arrachée !

Les dégradations se poursuivent. A peine placé et scellé dans le sol, un poteau a été attaqué à coups de hache ! Ailleurs, près du petit pont sur la Lasne au sentiers du Secheron et du Pré al Planchette, un poteau a été arraché et jeté cinquante mètres plus loin dans la Lasne

Quel buts poursuivent les auteurs de ces actes répétés d'incivisme, de lâcheté et

Au sujet des énormes bus qui, sillonnent nos routes pour transporter deux ou trois égarés (merci pour les "égarés" -dont notre rédacteur fait partie-), notre correspondante n'a sans doute pas remarqué qu'à certaines heures les grands autobus transportent de nombreux passagers dont certains doivent même voyager DEBOUT.



ENCORE CES POISONS

Ce lundi 24 mars, mon chien que je promenais sur le sentier 25 appelé "Chemin de la ferme Prévinaire" s'est brusquement jeté sur un petit paquet jaune qu'il a dévoré avidement malgré mes efforts pour l'en empêcher.

(.....) Le vétérinaire arrivé une demi-heure plus tard le trouva fort heureusement toujours vivant et put lui administrer une piqûre et ainsi le sauver.

Une fois de plus, la malveillance, l'inconscience avaient failli tuer mon chien sur un chemin où les familles aiment se promener avec de petits enfants. Faudrait-il un drame humain pour que cessent les agissements de certains ?

M.P.B. Maransart

Cette lettre se passe de commentaires. Prudence donc car la même aventure est arrivée à un de nos correspondants qui tenait son chien en laisse !



NOS SENTIERS COMMUNAUX

Un grand merci à tous ceux qui s'intéressent et prennent la défense de l'usage de nos sentiers communaux.

(.....)

Un point cependant m'inquiète : c'est le fait que parfois des motos y circulent bruyamment. N'est-il pas à craindre que des motos et autres engins à 4 roues, tels les quads, en vogue depuis quelque temps ne viennent troubler ces lieux pour le seul plaisir de faire du cross, du "m'as-tu-vu" ? Lasne n'est pas Paris Dakar

(.....)

Ne pourrait-on espérer que des associations comme Lasne Nature et que nos élus politiques obtiennent que le conseil communal établisse clairement que ces sentiers sont destinés aux promeneurs, que les cyclistes et cavaliers y ont aussi accès, mais que tout engin motorisé est formellement interdit de passage

(.....)

Si un vote positif dans ce sens pouvait être obtenu, encore faudrait-il que cela se sache et soit respecté. afin que non seulement les Lasnois, mais aussi les utilisateurs des autres communes soient clairement informés.

C.G.B. Lasne

Nous appuyerons toute initiative en ce sens.



UN ACCIDENTÉ DE LA ROUTE NOUS INTERPELLE

Nous recevons cet appel d'un homme accidenté à 18 ans (il en a 24 maintenant), il écrit :

N'avez-vous jamais évité le pire au

des aménagements et replantations ont été entrepris par les ouvriers communaux.

Cette chapelle abritait on s'en souviendra un Christ qui, après avoir été entièrement nettoyé, était apparu comme une belle sculpture de chêne datant du XVII^e siècle.

Replacée imprudemment dans la chapelle, elle y avait été volée. Ce n'est que 13 ans plus tard qu'elle fut retrouvée et récupérée chez un antiquaire.

Depuis, la statue a trouvé abri dans l'église toute proche de Couture-St-Germain.

Nous espérons qu'une nouvelle photo de la sculpture viendra bientôt remplacer celle, tout à fait abîmée, exposée dans la chapelle.

centre de Lasne ? Comme vous le savez, le carrefour du Godillot, de par sa situation centrale, est emprunté chaque jour par de très nombreux automobilistes. La Route de l'État étant particulièrement rapide, celle-ci permet dangereusement aux voitures d'entrer dans notre village à très vive allure.

Cette lettre a pour objectif de remédier aux dangers qui nous menacent tous (piétons, conducteurs, passagers) chaque jour. Les accidents sont toujours imprévisibles, mais nous pouvons les éviter de manière préventive en construisant un rond-point. N'attendons pas des mort(s) ou des blessé(s) supplémentaires pour agir !

Un accident tragique dans un carrefour moins dangereux que celui-ci m'a conduit à séjourner pendant 2 ans au Centre Neurologique William Lennox qui accueille également les rescapés de la route. Je ne vous cacherai pas que j'en garderai, à vie, de graves séquelles, de grosses souffrances, mais aussi, et surtout, la peur que cela arrive aux autres. Puissiez-vous m'aider dans ma démarche qui consiste à intervenir auprès de la commune et au MET (Ministère Wallon de l'Équipement et des Travaux) pour leur demander de placer un rond-point au carrefour du Godillot. Tout seul, je suis incapable de changer cet état de fait. A plusieurs, nous avons une chance de sensibiliser les autorités compétentes. Bien amicalement,

TN de B, Lasne

Notre correspondant propose un modèle de lettre à envoyer aux autorités compétentes, considérant qu'un grand nombre de lettres manuscrites est beaucoup plus efficace qu'une pétition. Il donne l'adresse du MET : M. F.LETROYE, chemin de Namur, 62, 1400 NIVELLES. et celle de la commune...que vous connaissez.

u VINAIGRE

de vandalisme ?

En quoi le balisage des chemins et sentiers réalisé pour rendre agréable la découverte de notre commune les empêche-t-ils de dormir. Il n'est tout de même pas possible de placer un policier à côté de chaque poteau ou balise!

Nous demandons à nos lecteurs de nous signaler quand ils constatent de tels faits afin qu'il y soit porté remède.

MIEL

À la chapelle du Bon Dieu de Pitié de Couture qui était entourée de beaux tilleuls, morts depuis plusieurs années,

VINAIGRE

C'est beau la nature et c'est très bien d'organiser de belles promenades...mais, nous écrit un lecteur...

..faites un tour sur le parking à côté de l'ancienne gare de Maransart, ainsi que dans les petits sentiers derrière l'arrêt du bus près cette ancienne gare. Vous y trouverez ? bouteilles, tessons, boîtes de bière, de coca, papiers d'emballage etc... sans compter les taches de mazout laissées par un camion livreur de mazout qui y passe toutes les nuits. Il est impensable que ce parking, utilisé par les randonneurs, et ses environs immédiats ne possède aucune poubelle publique.

Qu'en pensez-vous ? Comptez-vous agir?



QUAND NOUS ÉTIIONS ENFANTS

SOUVENIRS DES ANNÉES 50-60...

On regarde en arrière, c'est dur de croire qu'on ait réussi à vivre si longtemps dans d'aussi horribles conditions...

Lorsque nous étions enfant, nous nous promenions en auto sans ceinture de sécurité ou coussins gonflables pour nous protéger (.....)

Et lorsque nous partions à bicyclette, on le faisait sans casque. Jusqu'en ville, même.

On buvait l'eau directement au tuyau d'arrosage. Horreur !

On se faisait de petites voitures (caisses à savon) avec de vieux patins à roulettes et de vieilles roues de voiturettes et on se laissait aller dans les descentes pour s'apercevoir qu'on avait oublié de mettre des freins.



*Dessin de Poulbot
(Le rire 1906)*

Après être entrés dans les buissons à quelques reprises, on inventait une solution.

On partait de la maison le matin et on revenait souvent à l'heure où les lumières de la rue s'allumaient. Imaginez donc ça, pas de téléphones cellulaires, personne ne pouvait nous joindre de la journée.

On jouait à des jeux dangereux et souvent on se faisait mal; il y avait des accidents, il y avait des coupures et aussi des os cassés, mais personne n'était blâmé.

On se battait entre nous, on avait des bleus, mais on apprendait à passer dessus.

On mangeait des gâteaux, du pain et du beurre et nous n'étions pas obèses... il faut dire que nous jouions presque toujours à l'extérieur...on buvait souvent à quatre ou à cinq à la même bouteille et cela n'a jamais provoqué de décès...Tout au plus avons-nous renforcé nos immunités.

On n'avait pas de Nintendo 64, de Playstation ou de X Boxe, sans compter les jeux vidéo ou même 99 canaux à la télévision, les VCR, les téléphones portables et les ordinateurs personnels, etc... mais nous avions des amis et si nous voulions les voir, tout ce qu'on avait à faire, c'était de sortir et de se rendre chez eux, sonner et entrer pour pouvoir leur parler. Sans même demander la permission à nos parents;

(.....)

Certains étudiants n'étaient pas aussi futés que les autres, ils manquaient leur année et devaient recommencer une autre fois la même classe.

Et personne ne terminait ses primaires sans savoir lire et écrire sans fautes.

Dégoûtant ! Les examens n'étaient pas ajustés pour "compenser" quelle que soit la raison.

Nos actions étaient les nôtres.

Nous supportions les conséquences. Personne pour nous cacher.

L'idée de se faire protéger par nos parents si nous commettions une infraction ou une bêtise était impensable.

Nos parents étaient du côté de l'autorité.

C'est-y pas effrayant ?

Cette génération a produit les meilleurs preneurs de risques, organisateurs et inventeurs. Les dernières 50 années ont été une explosion d'innovations.

(Ce texte nous a été aimablement transmis par Mme Le Borne de Lasne).

LA PROTECTION LÉGALE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Le décret du 6 décembre 2001, adopté par le Conseil régional wallon, modifie la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Cet outil est un garant pour que la diversification de notre faune et de notre flore soit assurée.

En ce qui concerne la protection des oiseaux (art.2 §1 à 4), l'annexe 1 reprend une très longue liste d'espèces d'oiseaux intégralement protégés.

Dans le § 2, on peut y lire notamment l'interdiction :

- de piéger, de capturer ou de mettre à mort les oiseaux;
- de perturber intentionnellement les oiseaux, notamment durant la période de reproduction et de dépendance;
- de détruire, d'endommager ou de perturber intentionnellement, d'enlever ou de ramasser leurs oeufs ou nids, de tirer dans les nids.

En ce qui concerne la protection des autres groupes d'espèces animales (art. 2 bis à art. 2 sexies), les annexes II a et II b reprennent la liste des espèces de mammifères, amphibiens, reptiles, poissons et invertébrés intégralement protégés et menacés en Wallonie.

Dans le § 2, on peut y lire notamment l'interdiction :

- de capturer et de mettre à mort intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature ;
- de perturber intentionnellement ces espèces, notamment durant les périodes de repro-

duction, de dépendance, d'hibernation et de migration;

- de détruire ou de ramasser intentionnellement dans la nature ou de détenir des oeufs de ces espèces;
- de détériorer ou de détruire les sites de reproduction, les aires de repos ou tout habitat naturel où vivent ces espèces à un stade de leur cycle biologique.

En ce qui concerne la reproduction des espèces végétales (art.3), les annexes VIa et VI b reprennent les espèces végétales strictement protégées et menacées en Wallonie.

Dans le § 2, on peut y lire notamment l'interdiction :

- de cueillir, ramasser, couper, déraciner ou détruire intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature;
- de détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de ces espèces est établie.

Nous jouons tous, un rôle primordial dans la grande pièce de la Vie. Les actes que nous posons dans nos jardins, dans la nature peuvent être destructeurs pour de nombreuses espèces vivantes. Ayons conscience de la présence, tout autour de nous, de cette vie sauvage, et veillons à ce qu'elle puisse se développer dans les meilleures conditions. Favoriser la biodiversité autour de nous, c'est garantir la qualité de notre milieu de vie quotidien.

CLW

(suite de la rubrique Miel ou Vinaigre des pages 6 et 7)

Nous avons tout récemment signalé la chose à la commune qui nous a promis d'alerter la province qui a aménagé ces lieux il y a de nombreuses années... et les abandonnent.

MIEL

Alors que notre commune avait pris un retard considérable dans la réalisation de l'égouttage sur le territoire de nos 5 villages, (travaux qui doivent être terminés avant fin 2005, selon les directives européennes), nous avons tous pu remarquer que le retard se résorbe en de nombreux endroits.

La revue "Espace et Vie" éditée par la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon publie dans son numéro d'avril un grand article qui sous la rubrique "Contrat de rivière" rend compte

EXPO 2003 à Chapelle Nos animaux sauvages

Il était une fois...

Non, il est toujours au village de Chapelle une petite école où les enfants se rendent avec joie chaque matin. C'est avec joie aussi que je m'y rends pour visiter chaque exposition que l'institutrice, Madame Bas-Perez, passionnée par la nature, y monte avec ses jeunes élèves. Enthousiasmés par elle et comme elle, ils lui emboîtent le pas dans cet amour des animaux, des plantes et de tout ce qui concerne en général cette nature qui nous entoure.

Madame Bas-Perez forme ainsi l'esprit des adultes de demain à la protection de la vie de notre environnement.

Rassurez-vous, je ne vais pas philosopher ni dresser un catalogue de tous les sujets traités. Chacun d'eux étant travaillé en profondeur, il me faudrait trop de place.

Comme chacun cependant j'ai des sympathies et des préférés dans cette gamme qui va de la coccinelle mangeuse de pucerons au renard, sans oublier la grenouille, la chouette, la chauve-souris, la taupe, l'écureuil et j'en passe. Savez-vous que la chouette s'abat sans bruit sur sa proie grâce à trois petites aigrettes qui terminent ses plumes ? Et que ses serres sont si acérées que la victime meurt instantanément ?

Chaque animal est sujet à bricolage en carton, en pâte à sel, au moyen de feuilles mortes ou de feuilles fraîches comme celles du lierre, par exemple. Celle-ci, pointe orientée vers le bas, surmontée d'une pastille de papier coloré formant une tête aux yeux pétillants : voici la chauve-souris. Le groupe de ces chiroptères voisinant avec un vol d'autres chauves-souris représentées en silhouettes sombres cette fois.

Avez-vous déjà vu une taupe qui parle ? Ecoutez bien. Ici les taupinières de ces petits animaux honnis des jardiniers amateurs - on vous explique comment vous en débarrasser sans dommage - sont bien sympathiques. De chacune d'elle émerge le corps d'une de ces dames à la robe de velours brandissant un philactère

re éloquent : "Salut", "Comment ça va ?", "Moi, je bosse", "Un p'tit ver ça fait du bien". Comme vous voyez, l'humour n'est pas absent.

Les modèles d'abri et de maternité pour insectes ne manquent pas non plus qui donneront de bonnes idées de bricolage de même que la composition d'une haie fournissant restauration variée à un nombre impressionnant de petites bêtes. Ceci particulièrement bien illustré de dessins et de fusains.

Je pourrais continuer encore car vous n'avez ici qu'un bref aperçu, mais au siècle du visuel mes mots n'auront sans doute pas la force de l'image.

Cependant peut-être vous inciteront-ils à visiter la prochaine exposition. Vous y serez guidés par une jeunesse au courant de son affaire et qui avec un talent d'avocat vous persuade que la nature, cela



LA TAUPE

*Jour après jour
Nuit après nuit
Elle creuse toujours
Toujours plus loin
Son noir chemin
La taupe endeillée
Pour dire à la prairie
A fleur de terre
Pour dire à la prairie
A fleur de peine
Les grises couleurs
De son monde à
l'envers*

rien à rien ait accroché deux pattes de grenouilles au panneau des batraciens. Ne connaît-il pas l'utilité de cette petite bête ? Ne sait-il pas sa souffrance lorsqu'on lui arrache les pattes alors qu'elle vit ?

Marie-Madeleine Lecharlier

vaut la peine que l'on s'y intéresse, qu'on la protège, qu'on l'aime. On n'est jamais déçu. Toujours en admiration.

Nos chaleureuses félicitations à toute la troupe des artisans qui a bien de la chance d'avoir un tel chef de file.

PS. Un bémol : dommage qu'un inconscient - on n'ose penser que ce soit un malveillant - qui ne comprend

JARDIN NATUREL

Nous annonçons dans notre dernier numéro une séance d'information animée par Mme Percsy. Elle a bien eu lieu le 5 mai, et a été suivie par un public nombreux et attentif.

Nous publions ici le communiqué du Service Environnement de Lasne qui nous était arrivé trop tard pour être imprimé en mars.

De nombreuses plantes et animaux tendent à disparaître.

La pollution, la banalisation des milieux, la dispersion de l'habitat, menacent la vie sauvage. Cette richesse, que nous empruntons à nos enfants, ne doit pas seulement se cantonner dans les havres que sont les réserves naturelles mais doit pouvoir former tout un réseau permettant un échange des populations indigènes. Ce réseau est formé entre autres par nos bords de routes fauchés tardivement et par nos jardins judicieusement mis à la disposition de la nature.

En effet, les jardins à Lasne occupent une part importante de notre campagne.

Pourquoi ne pas dès lors les rendre plus accueillants à la vie sauvage en augmentant leur diversité biologique ?

Ils serviront ainsi d'étape refuge pour les animaux et notamment les oiseaux qui y trouveront un endroit pour se ressourcer. Comment augmenter cette diversité ? En créant un jardin naturel qui laisse agir la nature, présente des milieux diversifiés et des essences indigènes. Les différents milieux naturels de cette mosaïque sont la haie, le bosquet, la prairie fleurie, le verger, la mare, le vieux mur, le tas de bois.

Afin de sensibiliser et informer la population à ce type d'aménagement de jardin qui accueille la vie sauvage, la commune de Lasne lance la campagne "Jardin naturel : accueillir et observer la nature chez soi".

Cette campagne comprendra des séances d'informations, des explications détaillées de chaque milieu, des visites et se clôturera d'ici 2 à 3 ans par un concours récompensant les meilleurs jardins.

Nous vous communiquerons en temps voulu les dates des prochaines rencontres.

Vous y apprendrez les grands principes d'aménagement du jardin naturel et pourrez poser toutes les questions techniques que vous souhaitez. Nous vous y attendrons nombreux pour, ensemble, améliorer notre réseau écologique et offrir un peu de place à la vie sauvage dans nos jardins.

Le Service Environnement de Lasne

des efforts actuellement déployés en ce domaine à Lasne.

Les titres généraux de l'article, dû à la plume de Jean-Marie Tricot, donnent le ton :

"L'égouttage à Lasne : on met les petits tuyaux dans les grands !

A Lasne, on met les bouchées doubles en matière de collecte des eaux usées. Des efforts considérables sont consentis au niveau des finances communales.

Les particuliers ne sont pas en reste : il y a des obligations à respecter. Il y va de la qualité des eaux de surface et des nappes phréatiques."

VINAIGRE ?

Plusieurs personnes nous demandent quand la commune nous fera le plaisir de communiquer la mise à jour de l'ORGANIGRAMME de son administration ?

En particulier les domaines de l'Urbanisme, du Patrimoine, de l'Environnement...ont été passablement transformés ces derniers mois et il n'est pas facile, pour ne pas dire impossible de savoir "QUI FAIT QUOI ?" maintenant et où IL faut aller.



Une réflexion à mener LA MOBILITÉ DES SEMI-RURAUX QUE NOUS SOMMES

Comme une bonne centaine de Lasnois, j'ai assisté en spectateur à la conférence-débat du 3 avril organisée conjointement par Lasne nature et par l'autorité communale. Des délégués des communes de La Hulpe et de Rixensart étaient également présents.

On le sait, le débat, qui concernait l'élaboration du plan communal de mobilité, a également porté sur la politique communale passée et présente dans ce domaine, sur les moeurs des usagers de la route, les points noirs actuels, le rôle de la police, etc.

Nous discuterons une autre fois de ces derniers aspects. Je me limiterai aujourd'hui à l'examen de ce qui ressort d'une déclaration importante entendue au cours de la rencontre.

Je suis sorti en effet de la séance en me réjouissant d'une intention exprimée à plusieurs reprises par notre échevin de l'environnement et de la mobilité, M. Christian Thomas : l'intention de concevoir le plan de mobilité avec le souci fondamental de maintenir le caractère semi-rural de Lasne.

SEMI-RURALITÉ

"Semi-rural" : le grand mot est lâché. C'est bien connu, tout le monde à Lasne réclame qu'on maintienne ce caractère à la localité. Mais peut-on faire comprendre à des étrangers à la commune ce qu'est cette "semi-ruralité", pour quoi on y tient et ce qu'on pourrait faire ou éviter en vue de la perpétuer ?

Il est d'autant plus nécessaire de le faire comprendre que l'élaboration d'un projet de plan de mobilité qui nous concerne (commun à trois communes, dont Lasne) est confié à des spécialistes de la mobilité qui ne sont pas d'ici et qui devront être mis au courant de toutes les implications qu'a pour nous ce terme : "semi-rural".

Nous allons nous y essayer : nous serons fatalement incomplets. Aussi prions-nous tous les lecteurs qui auraient davantage d'idées à ce sujet de nous les faire connaître. Merci d'avance à ceux qui voudront bien le faire (verbalement lors d'une réunion de Lasne Nature, ou par lettre, courriel, téléphone, fax. Voyez s.v.p. les adresses en dernière page de ce bulletin). Ces idées, par notre entremise, atteindront ainsi les auteurs chargés d'élaborer le projet de plan de mobilité.

HABITER LASNE RÉSULTE LE PLUS SOUVENT D'UN CHOIX VOLONTAIRE

Nombre d'habitants de notre contrée sont des "importés" : ils ont CHOISI d'y venir vivre. Certes on peut en dire autant de bien d'autres localités en expansion dans la périphérie de Bruxelles. Même, et surtout peut-être, de Waterloo, par exemple.

Toutefois notre contrée a été généralement recherchée dans la perspective de jouir d'avantages différents de ceux qu'offrent des lieux comme, par exemple, Waterloo. Je dis "Waterloo" sans aucune hostilité pour ceux qui y habitent ni pour les commerçants qui y prospèrent (on y va souvent). Mais parce qu'il s'agit là d'un lieu emblématique, symbolique d'une ambition urbanistique apparaissant comme un repoussoir aux gens d'ici.

SPÉCIFICITES LOCALES

Car les gens d'ici préfèrent les chemins étroits, mal pavés et sinueux aux belles avenues rectilignes de lotissements de beaux quartiers de périphérie de ville; de tels lotissements, il y en a quelques-uns aussi "chez-nous", mais on ne tient pas à les voir se multiplier; ils paraissent un peu artificiels, et notamment privent les passants d'échappées paysagères qui sont un des charmes de Lasne et de ses environs.

Surtout, nos rues étroites, mal pavées et sinueuses ne sont pas propices aux excès de vitesse des usagers motorisés. Certes, l'inconvénient est que les croisements entre véhicules exigent souvent qu'on se range pour laisser passer ceux qui arrivent à notre rencontre, mais cela est l'occasion de petits saluts fort sympathiques entre conducteurs; ces petits saluts sont tellement typiques de notre style de vie que, lorsqu'on croise quelqu'un qui passe en vous ignorant on se dit : "ce n'est pas quelqu'un d'ici"... Nous ne voudrions évidemment pas que le plan de mobilité change cette situation.

S'ACCOMMODER DES MAUVAIS CHEMINS, MAIS AUSSI DES VOITURES

Pourtant, non moins qu'à Waterloo et peut-être plus, les gens d'ici ont des voi-

tures, beaucoup de voitures, et ils s'en servent. Il le faut bien, les transports publics (jadis le tram, aujourd'hui les autobus) sont rares, lointains et mènent à des endroits où on a pas toujours besoin d'aller.

Certes, le réseau des transports publics ne peut manquer d'être amélioré à l'avenir. Il y a des chances que les planificateurs feront un jour en sorte qu'au moins pour aller au travail ou en revenant on doive moins aller encombrer les routes des communes voisines et y subir des embouteillages. En dépit de cela mon avis personnel est que la plupart des Lasnois ne renonceront pas de sitôt à leurs voitures. En dehors des heures de pointe, s'en servir n'est, au demeurant, pas encore dissuasif, et cela reste même une quasi-nécessité dans une contrée dont l'habitat est très dispersé et les lieux d'approvisionnement et de déplacement difficilement accessibles par d'autres moyens que la voiture.

Il y a bien longtemps nos villages, faute de grand-routes (et plus tard, faute de chemin de fer), passaient pour difficiles d'accès. C'est même cette circonstance qui a retardé leur urbanisation. Nous ne sommes plus au temps de Napoléon et de Blücher : de nos jours, des grand-routes, il y en a quelques-unes, mais elles ont une particularité remarquable.

PARTICULARITÉ DES GRAND-ROUTES EN ZONE SEMI-RURALE

Elles constituent, surtout, des voies de pénétration dans Lasne et non de grandes voies de communication entre noyaux urbains ou semi-urbains voisins (ceux de Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Court-St-Etienne, Genappe par exemple). Cela apparaît très nettement quand on jette un coup d'oeil sur la carte Michelin- nous en reproduisons ci-joint un fragment en noir et blanc; si vous n'êtes pas convaincu du phénomène, procurez-vous une vraie carte, les couleurs sont éloquentes.

Le phénomène est que Lasne et ses environs y apparaissent comme une tache blanche entourée de routes (rouges sur la vraie carte) et d'agglomérations (brunes ou noirâtres selon les éditions). Sur

notre reproduction nous avons marqué d'un trait épais le contour de la contrée qu'on peut appeler "semi-rurale", qui outre la plus grande partie de Lasne, comporte des morceaux de communes avoisinantes. Par exemple, Gaillemarde (quartier de La Hulpe) ou Céroux (partie de Louvain-la-Neuve) ou encore Glabais (morceau de Genappe).

Bien entendu il n'y a rien d'officiel dans le dessin de ce contour, tout à fait discutable. Il n'a été tracé que pour inviter le lecteur à réfléchir sur ce qui caractérise la contrée qu'il délimite, dont ils peuvent ainsi s'aviser qu'elle fait contraste avec le reste.

AUTRES PARTICULARITÉS

Il n'y a pas que les grandes voies de communication qui se situent à la périphérie du contour : les gares, les hôpitaux, les grandes surfaces, les cinémas, les discothèques ne sont pas à l'intérieur du périmètre en cause, mais en dehors.

Laisser ces équipements se rapprocher du centre de Lasne ? C'est précisément ce que les habitants locaux redoutent : loin d'être intéressés à voir réduire la distance qui les sépare de leurs lieux d'approvisionnement ou de délassement actuels, l'afflux, dans leur calme localité, des voitures de clients provenant d'autres lieux de la zone de chalandise serait perçu comme désastreux.

A l'inverse, à l'intérieur du périmètre on trouve des prés, des bosquets, des champs cultivés, quelques anciennes fermes, relativement petites, dont on bénit les courageux exploitants, un vaste golf, des manèges, des commerces de proximité, restaurants champêtres, cabinets de médecins et d'autres professions libérales, des écoles primaires et, bien sûr, en grand nombre, des résidences, parfois modestes mais généralement assez cossues, cachées dans des jardins.

Cerise sur ce gâteau : un réseau unique de sentiers de promenade, qui doit beaucoup à la vigilance d'une section de notre association ainsi qu'à l'intérêt de nos responsables communaux pour son marquage, son entretien et sa préservation.

LES COMBATS À MENER

Notre association, comme d'ailleurs les autorités de Lasne tentent de résister comme elles peuvent à une pression immobilière qui, si on lui donnait libre cours, détruirait vite ce qui reste du charme de notre chère "semi-ruralité".

Le combat majeur se livre en se fondant sur le droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Ce combat se livre notamment à propos d'installations qui, tout de suite ou à terme, exigeront logiquement qu'on pourvoie leurs abords de voies carrossables compatibles avec une grande circulation.

Leur localisation est parfois envisagée non pas en périphérie mais dans "l'îlot sacré", ce qui provoque notre intervention : centres commerciaux, bureaux, stations-services, immeubles à appartements et tous établissements ayant la vocation d'attirer chaque jour la grande foule sont mieux accueillis s'ils s'implantent en dehors du périmètre qu'à l'intérieur.

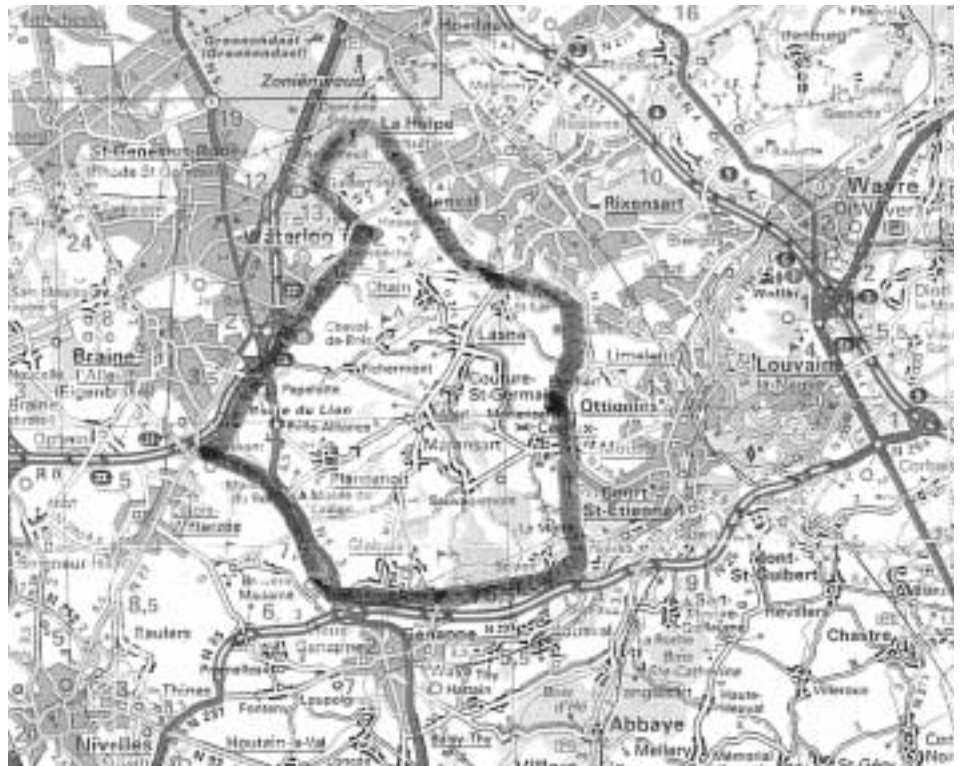
Il est de première importance que le plan communal (et même inter-communal) de mobilité, soit conçu d'une manière cohérente avec cette politique. Retenons-en

surtout que l'aboutissement de l'ensemble est de maintenir en périphérie de l'îlot les voies de grande circulation, et même d'en augmenter la capacité.

Cela dit, il va de soi que bien des aménagements intérieurs à l'îlot sacré seront à faire figurer dans le plan de mobilité. La circulation y pose des problèmes, dont une partie a d'ailleurs été évoquée au cours du débat du 3 avril. Notre association s'efforcera de contribuer positivement à la mise en évidence de l'opportunité de procéder à ces divers aménagements.

Ce qui est souhaitable à cet égard fera notamment l'objet d'autres articles, à paraître dans notre trimestriel. Dans l'article que voici nous avons commencé par mettre l'accent sur ce dont, chez les semi-ruraux, on ne veut pas !

Fernand DEBREYNE



Le 12 avril : promenade n°16, dite "du Golf".

Le rendez-vous était situé à proximité de la chapelle Jacques que fit ériger, autrefois, un cultivateur qui fut attaqué à cet endroit, mais eut néanmoins la vie sauve. Nous avons rejoint le sentier du Doury qui longe l'arrière de quelques jardins où s'épanouissaient les premières floraisons. Puis, on descendit le chemin du Tour, chemin creux auquel les vieux pavés, les coteaux auxquels s'accrochent l'anémone, le sceau de Salomon, le géranium herbe-à-Robert, la jacinthe et bien d'autres plantes confèrent un charme d'antan. Après 200m sur la route de la Marache, on a rejoint le charmant sentier du Holbiet, méconnu de beaucoup. Nous fûmes surpris de voir des orvets, dont les corps scintillaient sur un lit de feuilles mortes. Ensuite, longeant le golf, on a rejoint le sentier de l'Abbaye qui descend l'autre versant où la vue s'étend vers le vallon du Coulant d'Eau. Après le chemin de la Paille, celui des Catamouriaux, de l'Alouette et de la Sablonnière, le circuit fut bouclé.

Tous les participants ont apprécié le balisage impeccable...et pas encore vandalisé.



AGENDA

JUIN 2003

Sam. 14 **PROMENADE N° 24 à RANSBECK.**
départ à 14 h. de la place de Ransbeck
(une des promenades de notre nouveau topo-guide
"14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE").

Sam. 21 **Journées PORTES OUVERTES AU CENTRE DE**
Dim. 22 **REVALIDATION POUR LA FAUNE SAUVAGE.**
50, avenue du Parc 1310 LA HULPE - Visite des
installations- Animations.

Jeu. 26 **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART**
11 rue de Colinet - Réunions de Lasne Nature :
19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.

JUILLET 2003

Sam. 12 **PROMENADE N° 23 dite "du Smohain".**
Rendez-vous à 14 h devant l'église St-Etienne d'Ohain.
(Une des promenades de notre nouveau topo-guide :
"14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE").

*en juillet, pas de réunions
de Lasne Nature*

AOUT 2003

Sam. 9 **PROMENADE N°19 dite "de Sauvagemont".**
Rendez-vous à 14h devant l'école communale de
Maransart.
(section maternelle de Couture,
place des Combattants et des Déportés).
(Une des promenades de notre nouveau topo-guide :
"14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE").

Jeu. 28

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART
11 rue de Colinet - Réunions de Lasne Nature :
19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.

NOTEZ DÉJÀ POUR SEPTEMBRE :

5, 6 et 7 septembre 2003 :

19e édition du SALON VALÉRIANE

au Palais des Expositions de NAMUR.

Alimentation biologique et Bioconstruction.

Vendredi de 10 à 21 h, samedi et dimanche de 10 à 19 h.

Organisation : Nature et Progrès.

6 et 7 septembre :

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2003.

13 septembre (à confirmer)

Promenade historique

sur le champ de bataille de Waterloo

guidée par M.Michel Charlier.

Départ à 14 h. du monument des Belges

COLLECTES SÉLECTIVES

JUIN 2003

Mardi 10 : sacs bleus
pas d'autre ramassage en juin.

JUILLET

Mardi 1er: sacs bleus + papiers.
Mardi 15 : sacs bleus.
Mardi 29 : Sacs bleus + papier.

AOUT

Mardi 12 : Sacs bleus.
pas d'autre ramassage en août.

SEPTEMBRE

Mardi 2 : sacs bleus + papiers.
Mardi 16 : sacs bleus.
Mardi 30 : sacs bleus + papiers.

LES ENCOMBRANTS

En septembre :

mercredi 3 dans les rues où les
poubelles sont ramassées le
lundi.

mercredi 10 celles du mardi.
mercredi 17 celles du jeudi.
mercredi 24 celles du vendredi.

ATTENTION, À PARTIR DE
SEPTEMBRE

les vignettes qui étaient jusqu'à
présent apposées sur les
sacs poubelles ne seront plus
utilisées que pour les
encombrants.

De nouveaux sacs poubelle de
couleur blanche, marqués du
sceau de la commune et d'une
contenance de 60 litres seront
vendus en rouleaux de 10
au prix de 1 Euro la pièce dans
les points de vente habituels.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros:

Président : Willy CALLEEUW : 02/ 633 24 66.

Trésorier : Joël DULLIER : 02/ 654 09 02.

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14
ou 0477/ 21 68 42

Cellule Urbanisme

et Aménagement du territoire :

Jacques DONNER

Tél.:02/633 18 79- Fax : 633 49 36

Cellule Sentiers :

Jacques COLARD : 02/ 353 02 44.

Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.

Secrétariat de rédaction :

Didier GELUCK : 02/633 30 24.

Réserve du Ru Milhoux :

Erik SEVERIN : 02/ 653 55 79. après 20 h.

Conservateur de la Réserve :

Eric de MÉVIUS : 02 / 633 30 29.

Cellule Mobilité:

Jacques PROVOST 02/ 633 24 31.

Cellule Eau, pollutions :

Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h.

Cellule Batraciens :

Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12.

Cellule Écoles-Nature :

Monique LOZET : 02/653 22 64.

Téléphone et Fax de l'asbl : 02/ 633 27 64.

E-mail : secretariat@lasne-nature.be

www.lasne-nature.be

**Comptes en banque : Pour cotisations, cartes
des chemins et sentiers et cartes postales:**

001-2326233-55. de Lasne Nature, 1380

LASNE et pour les livres : 001-2693758-47.

MOTS CROISES

SOLUTION DU N° 53

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	A	G	I	T	T	A	I	R	E
2	E	M	E	T	T	R	E		E	C
3	M	E		I	C	A	R	E	V	L
4	I	T	O	N		N	E	V	E	U
5	R	H		E		S	E	M	I	S
6	A	Y		R	I	P		I	L	I
7	M	S		A	N	O	M	A	L	E
8	I	T	C	I	D	R	E		E	R
9	S	E	C	R	E	T	A	I	R	E
10		S	P	E	S		T	I	A	S

Horizontalement

1. Dieu étrusque protecteur des arbres fruitiers. - 2. Manifeste un contentement un peu niais (de dr. à g.) - Nymphes des sources et des forêts. - 3. Dieu de la mer. - 4. Déjà beaucoup vu.- Mène une action contre la faim dans le monde. - 5. Dirigéable. - 6. Dieu des vents. - 7. Un peu plus, poétique.- Aurochs. - 8. Efflorescence de nitrate sur un mur. - 9. ...le temps, évite de s'ennuyer. - Communique les vibrations à toutes les parties du violon.- Roulement de tambour. - 10. Cardinal. - Divinité protectrice des bois et des champs

Verticalement

1. Déesse des jardins, de l'amour et de la beauté.- Ville d'Italie. - 2. Périodes de moisson. - Paresseux. - 3. Réduisez en poudre. - Saint. - 4. Coupelle en terre réfractaire.- Vidas l'eau d'un bateau.- 5. Roi de comédie.- Saint...-de-Provence. - 6. Scorpion d'eau.- Pareil. - 7. Issue. - Vers l'or, dans un film de Chaplin (de b. en h.). - 8. Démonstratif inversé. - Déesse des fleurs et des jardins. - 9. Membrane mobile chez certains vertébrés. - Été gai. - 10. Déesse des fruits et des jardins.- Dieu des bergers et des troupeaux.

M-M. L.